

PERMANENCES JURIDIQUES



En partenariat avec le conseil départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de communes propose aux habitants du territoire des permanences juridiques gratuites (CDAD).

Pour prendre rendez-vous, appelez l'accueil de la Communauté de communes au 05-61-82-85-55

<https://www.hautstolosans.fr/permanence-juridique>